DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

COMMUNE DE LASSEUBE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 5 - DOCUMENT GRAPHIQUE
DU REGLEMENT
(Planche Nord)

Echelle : 1/5000

Juin 2012

4.33.0268

ARTELIA
Unité Eau et Environnement
Tél. : 05 59 84 47 00 - Fax : 05 59 84 47 10 - www.arteliagroup.com
Mérignac, Cedex 33 (France) - Agence 1 A

N°	Modification notée le 01/01/12	Indice	Date	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par
1	Modification n°1	1	4.33.0268	01/2012	JCS	VDR
2	Pour arrêté	2	4.33.0268	06/2012	JCS	VDR
3	Modification n°2 ordonnance compl.	3	4.33.0268	11/2012	JCS	VDR
4	Modification n°3 ordonnance compl.MRAE	4	4.33.0268	04/2013	JCS	VDR
5	Modification n°4 ordonnance compl.	5	4.33.0268	10/2013	JCS	VDR
6	Modification n°5 suite enquête publique	6	4.33.0268	04/2014	JCS	VDR
7	Modification n°6	7	4.33.0268	10/2015	JCS	VDR
8	Modification n°7	8	4.33.0268	12/2016	JCS	VDR
9	Modification mise à jour	9	4.33.0268	Mai 2020	JCS	VDR
10	Mise à jour	10	4.33.0268	Juillet 2021	JCS	VDR
11	Mise à jour	11	4.33.0268	Août 2021	JCS	VDR
Indice	Objet de la modification	N° Plan	N° Atlas	Date	Dessiné par	Vérifié par
Mise à jour		12	4.33.0268	Février 2022	JCS	VDR

N°	Liste des emplacements réservés Destination	Bénéficiaire
1D	Elargissement à 10 m de plate-forme du chemin départemental n° 24 Superficie approximative : 1 000 m²	Département
2D	Elargissement à 8 m de plate-forme du chemin départemental n° 24 Superficie approximative : 1 000 m²	Département
3D	Equipement d'intérêt public Superficie approximative : 5835 m²	Commune
4D	Création d'une voie de desserte Superficie approximative : 288 m²	Commune
5D	Création d'une voie de desserte Largeur d'emprise: 8 m	Commune
6D	Création d'une voie de contournement Superficie approximative : 1 000 m²	Commune
7D	Création d'une résidence pour personnes âgées Superficie approximative : 10725 m²	Commune

- Zone urbaine
- Zone urbaine en assainissement autonome
- Zone d'activités
- Zone à urbaniser
- Zone à urbaniser après modification ou révision du PLU
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone naturelle : secteur de taille et capacité d'accueil limitées
- Zone naturelle à vocation de loisirs (Camping)
- Zone naturelle à vocation de sports et de loisirs
- Zone inondable
- Espaces boisés classés
- Bande de prise en considération pour les études de la liaison Pau-Oloron (délibération du département des Pyrénées Atlantiques du 30/06/2011)
- Recul minimum d'implantation du bâti
- Construction identifiée au titre de l'article R 123-12 du code de l'urbanisme pouvant faire l'objet d'un changement de destination